



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 mai 2026 à
19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, maire,

SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Yanick Thériault conseiller siège n° 3
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, directrice générale

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2026-0080 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Report :

Ajout :

- Vente du lot 5 339 589 - 1579 rue Copaco : autorisation
- Demande d'aide financière au programme de soutien aux initiatives culturelles : Dépôt

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Yanick Thériault
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 4 mai 2026

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 2026-0081
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2026-0082
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2026-0083
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2026 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 242 981.34 \$ en date du 30 avril 2026.

RÉSOLUTION N° 2026-0084
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE VENTILATION : MANDAT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la ventilation des vestiaires existants de l'aréna Denis-Perron, dans la partie agrandie en 2024;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme Stantec Experts-conseils ltée en date du 26 mars 2026 ;



Séance ordinaire du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit notamment la préparation des plans et devis, l'estimation, ainsi que la surveillance des travaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal mandate la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation des services professionnels en ingénierie pour la ventilation des vestiaires existants;

QUE ce mandat soit accordé conformément à l'offre de services datée du 26 mars 2026, pour un montant total de 33 500 \$, taxes en sus ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce mandat.

RÉSOLUTION N° 2026-0085

VENTE DU LOT 5 339 534 - 1157 RUE DE LA DÉRIVE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de Maxime Richard datée du 7 janvier 2026;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré à Maxime Richard le lot 5 339 534 au cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription de Sept-Îles (1157 rue de la Dérive) pour la somme de 31000 \$, taxes applicables en sus.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir préparé par M^e Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2026-0086

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DE LA DÉMOLITION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE : MANDAT

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une surveillance professionnelle du chantier afin de garantir la conformité des travaux et le respect des documents contractuels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme Stantec Experts-conseils ltée en date du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit notamment la surveillance de bureau, incluant le suivi des dessins d'atelier, des demandes de paiement et la réception des travaux, ainsi que des visites de chantier avec rapports;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 4 mai 2026

QUE le conseil municipal mandate la firme Stantec Experts-conseils Itée pour assurer la surveillance du chantier dans le cadre des travaux de démolition de la salle communautaire et de la construction de la nouvelle entrée de la billetterie;

QUE ce mandat soit accordé conformément à l'offre de services datée du 26 mars 2026, pour un montant total de 36 000 \$, taxes en sus ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce mandat.

RÉSOLUTION N° 2026-0087

ACCOMPAGNEMENT POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés syndiqués de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre vient à échéance et qu'un processus de renouvellement doit être entrepris;

CONSIDÉRANT la complexité des négociations de conventions collectives et l'importance pour la Municipalité de bénéficier d'un accompagnement spécialisé afin d'assurer une représentation stratégique et conforme à ses capacités financières et à ses obligations organisationnelles;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée le 13 avril 2026 par Layran Services Conseils, visant l'accompagnement de la Municipalité dans ce processus;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal octroi à Layran Services Conseils le mandat d'accompagnement professionnel pour la négociation de la convention collective des employés syndiqués de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, conformément aux termes et conditions de l'offre de service datée du 13 avril 2026;

RÉSOLUTION N° 2026-0088

ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER CNESST : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est impliquée dans un dossier devant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

CONSIDÉRANT QU' une entente de règlement hors cour est intervenue afin de régler ledit dossier ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est jugée dans le meilleur intérêt de la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par le conseiller Yanick Thériault
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 4 mai 2026

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Laura Mansbridge, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente de règlement hors cour ainsi que tout document requis relativement au dossier CNESST # 900006875.

RÉSOLUTION N° 2026-0089

MODIFICATION DE BAIL DU LOTS 6 452 197 – LES VAGUES. : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et Les Vagues – Loisirs marins inc. ont conclu une convention de bail en date du 1^{er} juillet 2021, relativement à la location d'un terrain situé sur le lot 6 452 197;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications aux conditions du bail initial ont été convenues entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications doivent être formalisées par un avenant au bail dûment signé par les parties;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant au bail intervenu avec Les Vagues – Loisirs marins inc., lequel vise à apporter certaines modifications au bail initial;

QUE cet avenant ne modifie pas les autres clauses du bail initial, lesquelles demeurent pleinement en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise également la directrice générale à signer tout document connexe requis pour donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION N° 2026-0090

DEMANDE DE CONTRIBUTION - ÉCOLE LESTRAT

CONSIDÉRANT la demande de contribution déposée par les enseignantes de 6^e année de l'école Lestrat, afin de soutenir l'organisation d'une cérémonie de fin d'année pour les élèves finissants du primaire ;

CONSIDÉRANT que cette cérémonie vise à souligner les efforts et la persévérance des élèves et à marquer la fin de leur parcours primaire ;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée servira notamment à l'album des finissants;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 4 mai 2026

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 100 \$ à l'école Lestrat, afin de soutenir la tenue de la cérémonie des finissants de 6e année prévue le 18 juin 2026 ;

RÉSOLUTION N° 2026-0091
DEMANDE DE CONTRIBUTION - ÉCOLE MONSEIGNEUR LABRIE

CONSIDÉRANT QUE l'École Monseigneur-Labrie a transmis une demande d'aide financière afin de souligner les efforts et la persévérance de ses élèves dans le cadre du Gala Méritas;

CONSIDÉRANT QUE ce Gala Méritas se tiendra le lundi 1er juin à l'École Monseigneur-Labrie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaît l'importance de soutenir les initiatives valorisant la réussite scolaire et l'engagement des jeunes de son milieu;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accorde une aide financière au montant de 100 \$ à l'École Monseigneur-Labrie afin de soutenir la tenue du Gala Méritas 2026;

RÉSOLUTION N° 2026-0092
DEMANDE DE CONTRIBUTION - COMITÉ DE SPECTACLE DE HAVRE-SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Comité de spectacle de Havre-Saint-Pierre visant à obtenir la collaboration de la Municipalité à pour la réalisation de certaines activités culturelles ;

CONSIDÉRANT que le Comité de spectacle célèbre en 2026 le 40e anniversaire de sa fondation et qu'un spectacle d'envergure est prévu le 22 mai 2026 à l'aréna Denis-Perron, réunissant des artistes professionnels et un large public ;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième événement, le spectacle Mini Star, mettant en valeur la participation des jeunes de Havre-Saint-Pierre, est prévu le 16 août 2026 à la Shed-à-Morue ;

CONSIDÉRANT que ces activités contribuent à la vitalité culturelle du milieu, à l'accès aux arts et au renforcement du sentiment d'appartenance de la population ;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 4 mai 2026

QUE le conseil municipal accorde spécifiquement dans le cadre des célébrations du 40e anniversaire du Comité de spectacle, l'utilisation gratuite de l'aréna Denis-Perron le 22 mai 2026 pour la tenue du spectacle d'envergure ;

Que la Municipalité contribue également au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation du spectacle Mini Star le 16 août 2026;

Que les heures de travail effectuées par les employés de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge du comité de spectacle de Havre-Saint-Pierre au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2026-0093

RÈGLEMENT N° 405 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Yanick Thériault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 405 « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élues et des élus de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ». Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale en fait la présentation.

RÉSOLUTION N° 2026-0094

VENTE DU LOT 5 339 589 - 1579 RUE COPACO : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de Jessie Arsenault et Simon Cormier datée du 13 février 2026;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré à Jessie Arsenault et Simon Cormier le lot 5 339 589 au cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription de Sept-Iles (1579 rue Copaco) pour la somme de 27700 \$, taxes applicables en sus.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir préparé par M^e Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2026-0095

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'est dotée d'une politique culturelle et d'un plan d'action adoptés en décembre 2025, elle vise notamment à encourager la concertation et à soutenir activement le développement culturel en collaboration avec les acteurs du milieu culturel, économique, social et touristique;



Séance ordinaire du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE le projet « Projet Mingan - résidence artistique et médiation culturelle » s'inscrit directement dans les actions identifiées au plan d'action de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a déjà signifié son appui audit projet en avril 2025, par le biais d'une contribution;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles;

QUE le maire et la coordonnatrice culture et tourisme soient autorisées à signer tout document relatif à cette demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2026-0096 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h29.

Havre-Saint-Pierre, le 5 mai 2026

André Thériault, maire

Laura Mansbridge, directrice
générale